



# Exploitation



## Coquille Saint-Jacques de la baie de Saint-Brieuc

### Description de la pêcherie

En Manche, où le gisement de la baie de Saint-Brieuc fut découvert en 1961, l'espèce était peu abondante en raison notamment de fortes densités de pieuvres, prédateurs principaux des coquilles Saint-Jacques. Combiné à une surexploitation, l'hiver très rigoureux de 1962-63 a provoqué l'effondrement du stock brestois.

Parallèlement, la disparition des pieuvres (due au même incident climatique) a permis la reconstitution des stocks en Manche ouest, en particulier en baie de Saint Brieuc. Dans le département des Côtes d'Armor, la coquille Saint-Jacques est devenue au fil des années la ressource majeure des activités de pêche : en 1975/76, on comptait 469 navires licenciés ; actuellement on se situe à 240.

L'engin de pêche est une drague à dents "lourde" ou "bretonne" proche du modèle brestois d'avant 1963. Il a été modifié plusieurs fois : introduction d'un volet dépresseur à l'arrière de la flèche (1968), lames renforcées au carbure (1977), ce qui a permis une augmentation notable de son efficacité.

### Débarquements/Captures

Les débarquements ont connu leur apogée entre 1965 et 1975 (plus de 12 500 tonnes/an). Après une période de régression, à partir du milieu des années 70 et une relative stabilité jusqu'au milieu des années 80 (débarquements moyens de 4 000 tonnes/an), l'abondance du stock a connu une chute alarmante (les débarquements ont diminué jusqu'à 1 300 tonnes en 1989/90). Grâce à des conditions hydroclimatiques favorables, un redressement du stock a été observée en début des années 90. Les apports ont augmenté jusqu'à plus de 5 500 tonnes (saison 1994/95), avec une baisse enregistrée par la suite (jusqu'à 2 710 en 1999/2000). L'apport massif de plusieurs cohortes d'un niveau bon voire exceptionnel dû à des conditions thermiques propices (depuis 1998 sont nées les plus abondantes cohortes depuis trente ans) combiné avec l'augmentation du maillage réglementaire a contribué à un nouveau redressement de la pêcherie (jusqu'à plus de 7 500 tonnes en 2006/07), mais une relative baisse a été enregistrée par la suite (débarquements entre 5 500 et 6 000 t).

### Rendements

L'accroissement continu des capacités de capture (course à la puissance motrice : la moyenne de la flottille de pêche est passée de 74 kW en 1973, à 96 kW en 1982, puis à 132 kW en 1990 avec un léger recul par la suite ; acquis technologiques de navigation, amélioration de l'efficacité de l'engin de pêche) atténuée la chute des rendements lorsque la ressource est moins abondante. Actuellement ils sont de l'ordre de ceux observés au milieu des années 70 quand l'abondance du stock était de 35 % supérieur.

### Structures démographiques

Les animaux de 2 et 3 ans dominent dans les débarquements commerciaux. La politique de reliquat de pêche (préservation d'une partie de la biomasse d'une année à l'autre pour pallier les déficits éventuels de recrutement) combinée avec l'adoption des maillages plus sélectifs (le diamètre des anneaux du sac est passé de 72 mm à 85 mm, puis à 92 mm) et avec une dérive négative de la croissance (baisse de 15 % des performances de croissance en 30 ans) a stabilisé partiellement la structure en âge et a augmenté le nombre de groupes d'âge significatifs présents dans les captures.



### Gestion

En dehors des régulations classiques (taille minimale de 102 mm, diamètres des anneaux des dragues de 92 mm), le gisement de Saint-Brieuc se distingue par plusieurs mesures d'encadrement strict des activités de pêche : obligation de passage à la criée depuis 1978, premières licences attribuées au couple patron/navire en France (1973), premier quota global d'une pêcherie nationale (1975), strictes réglementation sur les dimensions et le nombre des dragues à volet. C'est à partir des campagnes d'évaluation de la ressource organisées annuellement par l'Ifremer que le Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins de Bretagne fixe les totaux admissibles de capture globaux. La réglementation ne répartit pas ce total en quotas par OP et par navire et repose sur une limitation stricte du nombre d'heures de pêche par marée. Les périodes de pêche autorisées sont de plus en plus courtes puisque le total admissible des captures est atteint de plus en plus rapidement du fait de l'augmentation de l'efficacité des navires. Le manque de maîtrise des capacités de capture amène à une dérive constante de la production par rapport aux quantités préconisées.